



Société financière d'investissements,  
de participation et de placement

## BANQUE D'ALGERIE

### AUTORISATION DE CONSULTATION DE LA CENTRALE DES

### RISQUES DE LA BANQUE D'ALGERIE

(Art. 160 Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit)

Je soussigné (e) M., Mme. : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Agissant au nom de la société (1) : \_\_\_\_\_

Date de création (2) : /\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/

Lieu : \_\_\_\_\_

En qualité de (3) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° Identification Banque d'Algérie (Clé B. A) (4) : /\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/

Registre de Commerce N° : /\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/

N° d'identification O.N.S : /\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/

Autorise la Banque (ou établissement financier) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

à consulter la centrale des risques de la Banque d'Algérie et autorise celle-ci à lui communiquer les renseignements enregistrés à notre nom.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

(Cachet et Signature de l'entreprise)

(1) Indiquer le sigle ou à défaut la raison sociale de la société.

(2) Date de création figurant sur les statuts de la société. Pour les entrepreneurs individuels, affaires personnelles ou professions libérales, indiquer la date et le lieu de naissance à relever sur une pièce d'identité officielle.

(3) Fonction du mandataire dans la société.

(4) N° matricule de l'entreprise auprès de la centrale des risques (à indiquer s'il est connu).